



## Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 24 mars 2022 à 20h30

Date de convocation : 18/03/2022

Nombre de conseillers : En Exercice : 26      Présents : 23      Votants : 25

L'an 2022, le 24 mars à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune du MAY-SUR-EVRE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis au Centre Jean Ferrat sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain PICARD, Maire,

Alain MORINIERE, Premier adjoint, Marie-Noëlle JOBARD, Christian DAVID, Florence DABIN, Hervé GARREAU, Marie-Claude ROCHAIS, Adjoint au Maire,

Maurice MARSAULT, Catherine ROZE, Loïc GUITET, Didier MINGOT, Franck BERTAUD, Isabelle BARDOUIL, Jacques BARRE, Vincent COPIN, Bettina BOSSARD, Hélène BOUCHET, Nelly GIRARD, Nicolas MARTIN, Séverine RIPOCHE, Guillaume BILLAUD, Alice LAZAR, Mélanie CHENE, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Didier HUMEAU donne pouvoir à Séverine RIPOCHE,

Jean-Claude LECHAT donne pouvoir à Alain PICARD.

Absents excusés :

Noëlle ROUSSEAU

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne Alice LAZAR comme secrétaire de séance.

**01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2022** : Adopté à l'unanimité.

**02 – Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales – Délibération du 25 mai 2020 – Information** : SANS OBJET

**Dépenses engagées supérieures à 4 000 € HT au 15 février 2021.**

Fonctionnement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT

Investissement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT

Le conseil municipal APPROUVE la décision.

### **03 - Finances - Budget commune – Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2021 –**

#### **Décision**

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian DAVID, Adjoint en charge du pôle Finances.*

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, le compte administratif de l'exercice 2021, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion du budget "commune" dressé pour l'exercice 2022 par le receveur.

*P.J. :*

*Extrait de compte de gestion*

### **04 – Finances - Budget commune – Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 – Décision**

Le Compte Administratif du budget « commune » de l'exercice 2021 est présenté par chapitre, ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Nature	Montant	Chapitre	Nature	Montant
011	Charges à caractère général	939 858,36	013	Atténuation de charges	33 740,61
012	Charges de personnel	1 396 009,14	70	Produits des services	307 250,98
014	Atténuation de produits	19 419,00	73	Impôts et taxes	2 199 747,36
65	Autres charges de gestion courante	496 434,09	74	Dotations et participations	864 326,01
66	Charges financières	20 154,07		Autres produits de gestion courante	35 680,54
67	Charges exceptionnelles	1 627,63	75	Produits exceptionnels	14 137,04
042	Opérations d'ordre entre sections	249 239,42	77	Opérations d'ordre entre sections	110 568,36
			042		
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 122 741,71</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 565 450,90</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Nature	Montant	Chapitre	Nature	Montant
204	Subventions d'équipement versées	0,00	13	Subventions d'investissement	11 938,95
21	Immobilisations corporelles	350 675,14	10	Dotations fonds divers et réserves	530 287,33
23	Immobilisations incorporelles	125 544,86	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	30 112,01	040	Opérations d'ordre entre sections	249 239,42
16	Emprunts et dettes assimilées	149 528,53	001	Solde d'exécution reporté	198 375,00
040	Opérations d'ordre entre sections	110 568,36	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>766 428,90</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>989 840,70</b>

## **Résultats à la clôture de l'exercice 2021**

	COMMUNE		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
Résultat de l'exercice	442 709,20	223 411,80	666 121,00
Restes à réaliser		-490 317,00	-490 317,00
Résultats cumulés avec restes à réaliser	442 709,19	-266 905,19	<b>175 804,00</b>

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du budget "commune"
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus

**P-J:**

*Compte administratif*

### **05 - Finances – Budget « commune » – Résultats de l'exercice 2021 – Affectation des résultats sur l'exercice 2021– Décision**

Le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à : + 442 709,19 €  
Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à : + 223 411,80 €  
Les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2021 s'établissent à : 619 970,00 €

En conséquence pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser de l'exercice 2021, il vous est proposé l'affectation des résultats suivante :

Résultat de fonctionnement :

- En excédent de fonctionnement reporté au compte R002 pour un montant de 100 000,00 € ;
- A l'article « 1068 excédents de fonctionnement capitalisés » en recette d'investissement pour un montant de 266 905,19 € pour financer les restes à réaliser
- A l'article « 1068 excédents de fonctionnement capitalisés » en recette d'investissement pour un montant de 75 804,00 € pour financer les investissements 2022

Résultat d'investissement :

Au financement de la section d'investissement en résultat reporté au compte R001 pour un montant de 223 411,80 €.

Le Conseil Municipal APPROUVE les résultats de fonctionnement et d'investissement et leur affectation au budget 2022.

### **06 - Finances – Budget commune - Vote des taux fonciers au titre de l'année 2022 – Décision**

Considérant la présentation des orientations budgétaires du 24 janvier 2022,

Considérant les réunions de la Commission Finances les 1er et 22 février et 15 mars 2022,

Le budget primitif de l'exercice 2022 a été élaboré sur la base d'une fiscalité locale prévoyant une augmentation du taux des deux taxes foncières par rapport à l'année précédente, de 2%.

Ci-après les taux inchangés des deux taxes foncières.

Désignation des taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	45,12 %	46,02 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,14 %	46,04 %

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision. (1 abstention)

#### **07 - Finances - Budget commune – Vote du budget primitif de l'exercice 2022 - Décision**

Considérant la présentation des orientations budgétaires du 24 février 2022,  
 Considérant les réunions de la Commission Finances les 1er et 22 février et 15 mars 2022,  
 Considérant le compte administratif 2021 confirmé par le compte de gestion établi par le Trésorier,  
 Considérant l'affectation des résultats 2021 et le projet de budget tel que présenté dans les tableaux ci-dessous, par chapitre :

Recettes de fonctionnement (arrondi à l'€)	Budget 2021	CA 2021	Budget 2022
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0	0	100 000
013 - Atténuation de charges	21 390	33 741	22 000
70 - Produit des services	249 069	307 251	304 478
73 - Impôts et taxes	2 187 883	2 199 747	2 202 683
74 - Dotations et participations	822 366	864 326	878 567
75 - Autres produits de gestion courante	32 300	35 681	40 820
77 - Produits exceptionnels	2 000	14 137	10 000
042 - Opération d'ordre entre sections	110 568	110 568	42 598
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>3 425 576</b>	<b>3 565 451</b>	<b>3 601 146</b>

Dépenses de fonctionnement (arrondi à l'€)	Budget 2021	CA 2021	Budget 2022
011 - Charges à caractère général	940 855	939 858	1 022 866
012 - Charges de personnel	1 404 390	1 396 009	1 497 700
014 - Atténuation de produits	22 500	19 419	20 000
65 - Autres charges de gestion courante	515 485	496 434	459 080
66 - Charges financières	21 700	20 154	19 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000	1 628	1 500
022 - Dépenses imprévues	31 646	0	0
<b>023 - Virement en investissement</b>	<b>237 000</b>		<b>230 000</b>
Opération d'ordre entre sections	250 000	249 239	251 000
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 425 576</b>	<b>3 122 742</b>	<b>3 501 146</b>

<b>Résultat de fonctionnement (€)</b>		<b>442 709</b>	
<b>Excédent fonctionnement reporté (€)</b>		<b>0</b>	
<b>Résultat cumulé (€)</b>		<b>442 709</b>	
<b>Excédent fonctionnement reporté (€)</b>	<b>0</b>		<b>100 000</b>
<b>Affectation en investissement (€)</b>	<b>0</b>		<b>342 709</b>

<b>Recettes d'investissement (arrondi à l'€)</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Restes-A- Réaliser</b>	<b>Budget 2022</b>
Virement de la section de fonctionnement	237 000			230 000
Subventions d'investissement	12 000	11 939	39 994	242 166
Emprunts et dettes assimilées	97 000	0		0
Fonds de Compensation T.V.A.	89 989	0	89 989	96 359
Taxe d'aménagement	15 000	11 336		12 000
Autres immobilisations financières				
Produit des cessions				
Opérations d'ordre entre sections		2 940		
Opérations patrimoniales	250 000	246 299		250 000
Excédent de fonctionnement n-1	518 951	518 951		342 709
Résultat d'investissement reporté	198 375			223 412
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 418 315</b>	<b>989 841</b>	<b>129 653</b>	<b>1 396 646</b>

<b>Dépenses d'investissement (arrondi à l'€)</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Restes-A- Réaliser</b>	<b>Budget 2022</b>
Déficit antérieur reporté				
Emprunts – Remboursement Capital	150 000	149 529		151 000
Quote-part Subventions	772	772		773
Opérations d'ordre – Travaux en régie	78 150	62 528		41 825
Réserves pour investissement	78 282			
Eglise				
Multi-accueil – CLSH	350 000	59 678	269 000	191 000
Effacement réseaux				14 220
Accessibilité Bâtiments	15 000		15 000	9 000
Pôle intergénérationnel EXEKO				
Boulevard de la Baronnerie – Participation				111 000
Sécurisation route de Béglrolles				
Mobilier aménagement Bibliothèque + EXEKO	7 000	1 596		
Balayeuse	31 200	31 150		
Parking stade				
Pré-études urbanisme	10 000			10 000
CLSH été + Compagnie Docteur Paradi	87 000	111 538	22 700	4 445
Bâtiment Durand	100 000	72 300	12 700	
Vidéo protection	48 000		80 000	
Informatique école	36 000		26 000	
Apurement compte 1069		30 112		
Ateliers municipaux				170 000
Bâtiment Tricoire				2 500
Matériels	120 773	74 321	26 670	48 596
Travaux	284 038	172 904	155 800	137 670
Urbanisme	12 100		12 100	14 300
<b>Reste à Réaliser</b>			<b>619 970</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>766 429</b>		<b>906 329</b>

<b>Résultat d'investissement (€)</b>		<b>223 412</b>		
--------------------------------------	--	----------------	--	--

Le projet de budget ci-joint vous est présenté conformément aux prescriptions de l'instruction ministérielle M 57.

Le budget primitif « commune » tel que présenté ci-joint est en suréquilibre.

	RECETTES	DEPENSES
- section de fonctionnement :	3 601 146 €	3 501 146 €
- section d'investissement :	1 526 299 €	1 526 299 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 127 445 €</b>	<b>5 027 445 €</b>

Le Conseil Municipal APPROUVE le budget principal 2022.

### **08 - Finances – Subventions communales aux associations – Exercice 2022 - Décision**

Il est proposé de verser les subventions de fonctionnement suivantes aux associations et organismes de droit privé, telles que présentées dans le tableau ci-dessous. Les dépenses seront inscrites au budget primitif principal 2022, article 6574.

ASSOCIATIONS	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Proposé 2021	Réalisé 2021	Demandé 2022	Proposé 2022
Caisse des Ecoles	25 300,00	21 925,00	21 675,00	21 675,00	21 925,00	21 925,00
Subvention Exceptionnelle						
CCAS	9 500,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
Contrat d'Association : École Notre Dame	147 011,00	124 495,20	193 361,00	179 378,00	151 025,00	151 025,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>181 811,00</b>	<b>155 920,20</b>	<b>224 536,00</b>	<b>210 553,00</b>	<b>182 450,00</b>	<b>182 450,00</b>
La Galipette	56 000,00	34 000,00	56 000,00	56 000,00	98 000,00	98 000,00
La Petite Récré	400,00	400,00	400,00	400,00	100,00	100,00
<b>Solidarité</b>	<b>3 300,00</b>	<b>2 300,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>2 300,00</b>	<b>3 775,00</b>	<b>2 300,00</b>
Détresse Solidarité SOS SAHEL	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
ADMR Evre et Mauges	500,00	500,00	500,00	500,00	1 000,00	500,00
Banque Alimentaire						
Restaurants du Cœur						
France Don d'Organes						
AFM Téléthon	1 000,00					
Anim'Actions			500,00		975,00	0,00
<b>Jeunesse &amp; Éducation</b>	<b>8 770,00</b>	<b>4 850,00</b>	<b>4 850,00</b>	<b>4 850,00</b>	<b>4 810,00</b>	<b>4 460,00</b>
Prévention Routière						
APE Jean Moulin	2 420,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 460,00	1 460,00
Périscolaire Ecole Publique	3 000,00					
APEL Notre Dame	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
La Cicadelle	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00	0,00
APEL Saint-Joseph	2 000,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 000,00	2 000,00
OGEC ND - Occupation locaux TAP						
<b>Les Anciens</b>	<b>170,00</b>	<b>170,00</b>	<b>170,00</b>	<b>170,00</b>	<b>170,00</b>	<b>170,00</b>
CATM	170,00	170,00	170,00	170,00	170,00	170,00
<b>Culture</b>	<b>9 300,00</b>	<b>11 120,00</b>	<b>11 120,00</b>	<b>11 120,00</b>	<b>15 033,00</b>	<b>11 380,00</b>
Passion Création						
Club Photo	330,00	330,00	330,00	330,00	330,00	330,00

Culture HIFI						
May...Moire						
En K Danse	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	5 000,00	2 500,00
Energie Musique						
Espace del Mayor	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Mon Martre en May						
May Chantant	2 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	2 153,00	1 000,00
Maytiss live						
Ecole de Musique	3 520,00	6 340,00	6 340,00	6 340,00	6 600,00	6 600,00
Bibliothèque May livres	450,00	450,00	450,00	450,00	450,00	450,00
<b>ASSOCIATIONS</b>	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Proposé 2021	Réalisé 2021	Demandé 2022	Proposé 2022
<b>Sports</b>	<b>25 500,00</b>	<b>25 600,00</b>	<b>25 600,00</b>	<b>25 600,00</b>	<b>26 100,00</b>	<b>25 600,00</b>
Énergie	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	22 500,00	22 500,00
Entente des Mauges Sport Adapté						
Entente des Mauges Athlétisme	500,00	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00
BMB basket Le May Bégrolles					3 000,00	2 500,00
<b>Autre</b>	<b>1 350,00</b>	<b>850,00</b>	<b>5 050,00</b>	<b>850,00</b>	<b>5 050,00</b>	<b>5 050,00</b>
Sapeurs-Pompiers						
Mieux Vivre aux Hortensias						
Brin d'amour						
Les Boers de l'Evre	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00
Groupement de l'Evre			2 200,00		2 200,00	2 200,00
Ass Jardins et Nature			500,00		500,00	500,00
Intempéries Aude						
Intempéries Thei en Ardèche	500,00					
Savoir Faire						
Défi 66					?	
Enveloppe pour Imprévue			1 500,00		1 500,00	1 500,00
<b>SOUS TOTAL - ASSOCIATION</b>	<b>48 390,00</b>	<b>44 890,00</b>	<b>49 590,00</b>	<b>44 890,00</b>	<b>54 938,00</b>	<b>48 960,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>286 601,00</b>	<b>235 210,20</b>	<b>330 526,00</b>	<b>311 843,00</b>	<b>335 488,00</b>	<b>329 510,00</b>

18683

4700

13983

Le Conseil Municipal APPROUVE les subventions

#### **09 – Foncier – Garage impasse de la Chesnaie - Décision**

Lors de sa séance du 22 janvier 2022, le Conseil Municipal avait décidé, dans le cadre du réaménagement du centre-bourg, et suite à la proposition de M. De Montecler, d'acquérir :

- la parcelle AC212 pour un prix global de 12 500 €, incluant les honoraires d'agence,
- la parcelle AC216 pour 1 m<sup>2</sup> sur une contenance globale de 4 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique,
- la parcelle AC229 pour 12 m<sup>2</sup> sur une contenance globale de 607 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique.

M. De Montecler a informé la commune que finalement la parcelle AC229 ne pouvait être vendue et que dès lors il souhaitait que la commune s'engage à accorder un droit de stationnement permanent à ses clients pour deux véhicules.

Au regard de la complexité du dossier et dans l'attente d'une étude plus globale sur le réaménagement du centre-bourg,

le Conseil Municipal APPROUVE le retrait de la délibération n° 11 en date du 22/01/2022.

## **10 – Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de l'Agglomération du Choletais - Avis**

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 février 2020, l'élaboration du RLPi de l'Agglomération du Choletais a été prescrite. Les objectifs et les modalités de la concertation avec le public ont alors été définis.

Pour rappel, seule la Ville de Cholet dispose aujourd'hui d'un Règlement Local de Publicité (RLP), ce qui lui permet d'adapter localement les règles du Règlement National de Publicité (RNP) telles qu'elles sont issues du code de l'environnement.

Les autres communes de l'AdC sont soumises aux dispositions du Règlement National de Publicité (RNP), lesquelles sont relativement adaptées aux communes de moins de 10 000 habitants. Néanmoins, pour ces communes, l'élaboration du RLP à l'échelle intercommunale constitue une opportunité de réfléchir également à l'intérêt d'adapter la réglementation nationale aux spécificités de leur territoire.

La phase de diagnostic, finalisée en juin 2021, a permis de réaliser un état des lieux de la publicité extérieure, mais aussi de mesurer la pression publicitaire, d'identifier et localiser les éventuelles illégalités et de repérer les situations qui, bien que légales, portent manifestement atteinte au cadre de vie et à l'environnement.

Forts de ce bilan, les élus de l'AdC ont ensuite déterminé 16 orientations, qui constituent le socle du futur règlement. Un débat sur ces orientations a ainsi eu lieu au sein du Conseil de Communauté le 19 juillet 2021. Le règlement a alors été rédigé dans le respect de celles-ci.

Le projet de RLPi a fait l'objet d'une communication et d'une concertation, depuis sa prescription et jusqu'à l'arrêt du projet.

Les élus de la commune du May sur Evre ont ainsi été, tout au long de la procédure, associés à la définition du projet, à travers notamment leur participation aux différentes instances de réflexion (ateliers, commissions, réunions publiques) et de décision (Comité de Pilotage, Bureau, Conférence des Maires, Conseil de Communauté) de l'Agglomération.

Par l'ensemble de son contenu, le projet tel que présenté est compatible, à la fois avec les objectifs de préservation des paysages et du cadre de vie de la commune du May sur Evre, mais aussi avec ses objectifs de développement économique,

le Conseil Municipal **DONNE AVIS FAVORABLE** au projet de RLPi de l'AdC ainsi présenté.

## **11 – Finances– Information sur l'exécution des marchés soldés ou en cours d'exécution au 31 décembre 2021**

En application de l'article 133 du code des marchés publics, il vous est présenté la liste des marchés conclus en 2021 ainsi que le nom des attributaires.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et affichée en mairie.

Transformation partielle du centre Jean Ferrat et réaménagement de la halte-garderie « La Galipette » - Notification Décembre 2021



Maîtrise d'œuvre	37 700.00 €HT	Agence GREGOIRE ARCHITECTES
Lot n°1 – Démolitions Gros Œuvre	27 985.27 €HT	MGR NOTOT
Lot n°2 – Clôtures Gazon synthétique	13 497.80 €HT	EFFIVERT NANTES
Lot n°3 – Menuiseries extérieures	9 621.40 €HT	TRICOIRE
Lot n°4 – Menuiseries intérieures	34 631.40 €HT	TRICOIRE
Lot n°5 – Doublage Cloisons sèches Faux-plafonds	49 476.66 €HT	ACR CLOISONS SECHES
Lot n°6 – Isolant Chape Faïence	3 617.39 €HT	MGR NOTOT
Lot n°7 – Peinture Sols collés	29 620.60 €HT	NORBERT PAILLAT
Lot n°8 – Electricité courants forts et faibles	34 595.75 €HT	EGC
Lot n°9 – Chauffage Ventilation Plomberie	82 913.17 €HT	TCS

Programme Voirie 2021 – Notification Mars 2021

Trottoirs rue des Acacias	58 073.52 €HT	CHOLET TP
Trottoirs rue du Bocage	38 231.64 €HT	CHOLET TP
Boulevard de la Coquerie	13 839.24 €HT	CHOLET TP
Chemin du Ruisseau	14 229.85 €HT	CHERBONNIER TP
Rue Rabelais	9 155.52 €HT	CHERBONNIER TP
Travaux supplémentaires rue Rabelais	7 399.80 €HT	LVA

Il est proposé de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation de cette liste.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information.

**12 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021 - Information**

En application de l'article 11 de la loi du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, il est présenté chaque année au Conseil Municipal un bilan des acquisitions et cessions réalisées durant l'année écoulée (article L. 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour l'année 2021, seul le bâtiment dit « Durand » a été acquis pour un montant de 72 300 € (mandat n°1152-250 du 17/09/2021).

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information.